

Versement
1506 W 1 - 328

Identification :

Intitulé/ Analyse : Dossiers d'entreprises de transport

Dates extrêmes : 1951 - 2007

Importance matérielle : 9,20 ml

Contexte

Service producteur : Direction départementale du travail et de l'emploi

Service versant : Inspection du Travail et des Transports, Subdivision de Troyes

N° d'entrée du versement : 56085

Date d'entrée du versement : 05/05/2009

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : Immédiat
Fin communicabilité : 1er janvier 2058

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 23 septembre 2010

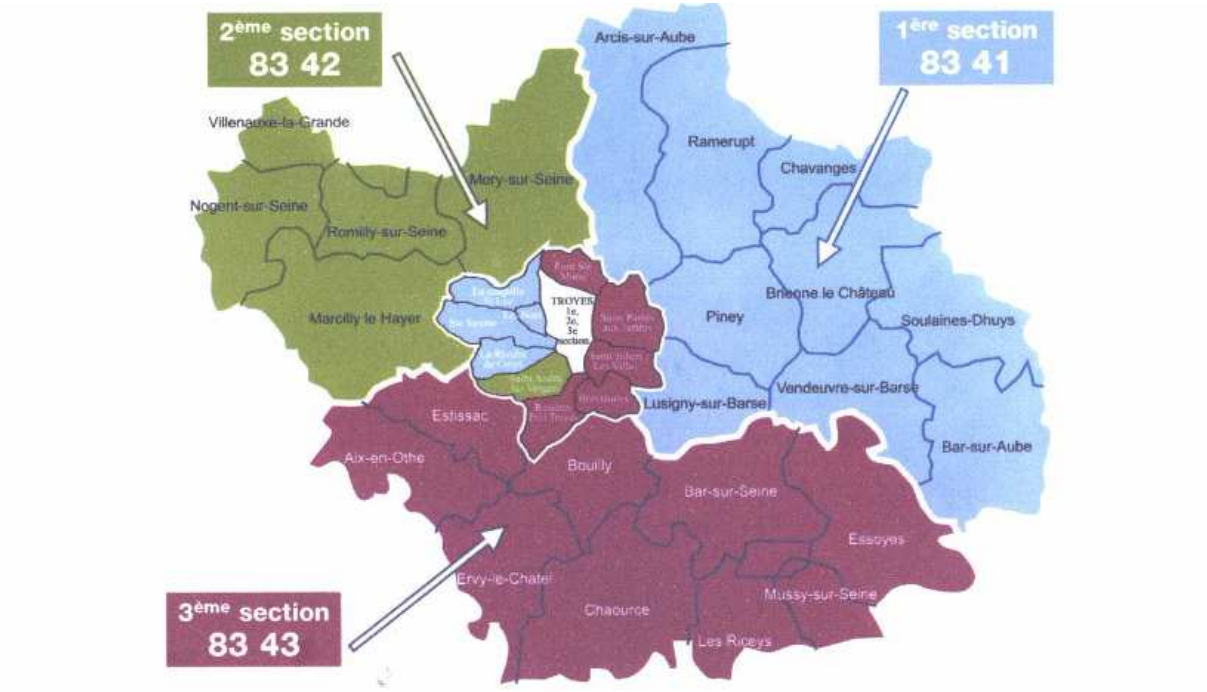
Présentation

Présentation du service producteur

La direction départementale de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle (DDTEFP) est un service déconcentré dépendant des ministères en charge du travail et de l'emploi. Elle veille au respect du droit du travail dans les entreprises, informe et conseille autour de ce droit et propose des aides pour favoriser l'emploi et la formation professionnelle. En outre, elle met en oeuvre une politique active de l'emploi en direction des entreprises et participe à l'insertion et à la formation professionnelle.

Présentation du service versant

L'inspection du travail (IT), service versant, a été créée par la loi du 19 mai 1874. Elle constitue un corps de contrôleurs spécialisés chargés du contrôle et de l'application de la réglementation du travail au sein des entreprises (établissements industriels, commerciaux et artisanaux). Les agents de contrôle de cette administration sont répartis en trois sections d'inspection selon le découpage géographique suivant :



L'Inspection du travail poursuit également ses missions en informant et conseillant les employeurs et les salariés. Elle diffuse enfin au niveau de l'administration centrale les informations locales relatives à la situation et aux conditions de l'emploi (études, statistiques).

L'Inspection du Travail et des Transports est devenue en 2009 une section du service Inspection du travail de la DDTEFP de l'Aube ayant compétence interdépartementale sur l'Aube et la Haute-Marne. Ses missions concernent :

- le contrôle des entreprises de transports pour le compte d'autrui (respect du Code du Travail et des conventions collectives, réglementation européenne…) par le biais de notifications ou de procès-verbaux transmis au Parquet en cas d'infraction ;
- le conseil et l'information auprès du transporteur et de ses salariés ;
- l'arbitrage individuel ou collectif en cas de litige ou conflit.

Mode(s) de classement adopté(s)

Les dossiers d'entreprises de transport sont classés dans l'ordre alphabétique, par département.

Description d'un dossier-type :

- correspondance administrative (entreprise, salariés, syndicats, Direction du Travail, Tribunaux…) ;
- procès-verbaux de gendarmerie et de l'Inspection du Travail et des Transports ;
- procès-verbaux d'élection et de réunion ;
- fiche manuelle ou informatisée de l'établissement ;
- formulaires de déclaration d'embauche ou d'indemnisation.
- décisions de l'Inspection du Travail et des Transports ;
- coupure de presse, déclaration d'accident du travail, accord d'entreprise, notes, contrats de travail…



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

La loi Archives n° 79-18 fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne.
Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Le délai de communicabilité est de 50 ans à compter de la date extrême la plus récente pour les dossiers d'entreprises.

Les dossiers de fonctionnement de la subdivision de Troyes de l'Inspection du Travail et des Transports sont communicables immédiatement.



Plan de classement

N° Articles	*Description*	*Dates extrêmes*
1 – 181	Dossiers d'entreprises de transport (Aube)	1951 – 2007
182 - 267	Dossiers d'entreprises de transport (Haute-Marne)	1956 – 2006
268 – 328	Fonctionnement de la subdivision	1961 - 2007

1506 W 1 - 267 **Dossiers d'entreprises de transport**

1951 - 2007

1506 W 1 - 181 Département de l'Aube

1951 - 2007

1506 W 182 - 267 Département de la Haute-Marne

1956 - 2006

1506 W 268 - 328 **Fonctionnement**

1961 - 2007

1506 W 268 - 269 ***Courriers non classables (anonymes ou sans destinataire) reçus par les subdivisions***

1999 - 2006

1506 W 268 Aube (29/09/2000 - 20/12/2006)

2000 - 2006

1506 W 269 Haute-Marne (25/05/1999 - 01/09/2006)

1999 - 2006

1506 W 270 - 315 ***Registres d'enregistrement***

1961 - 2007

1506 W 270 Livrets individuels de contrôle

1961 - 1988

1506 W 271 Accidents du travail

1969 - 1978

1506 W 272 Apprentissage

1971 - 1985

1506 W 273 Avis d'ouverture de chantiers

1979 - 1995

1506 W 274 - 281 Procès-verbaux

1974 - 1990

1506 W 282 - 315 **Courrier**

1981 - 2007

1506 W 282 - 295 Département de l'Aube

1981 - 1994

1506 W 296 - 309 Département de la Haute-Marne

1981 - 1994

1506 W 310 - 315 Départements de l’Aube et de la Haute-Marne

1995 - 2007

1506 W 316 - 328 Rapports annuels

1995 - 2007